

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU VENDREDI 5 JUIN 2026 A 19 H 00**

L'an deux mil vingt six, le cinq juin, le Conseil Municipal de la commune de Fouras, régulièrement réuni à la mairie sous la présidence de Madame Florence CHARTIER LOMAN, maire, en application du décret convoquant les collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et de l'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégués et suppléants à désigner,

Etaient présents :

Florence CHARTIER LOMAN	Philippe FAGOT	Annick MICHAUD
Dimitri POURGINE	Catherine ROGE	Stéphane BERTHET
Dominique AMBERT	Eric SIMONIN	Annick GALY-RAMOUNOT
Marcelle LYONNET	Roger ROBERT	Danielle BRIDIER
Patrice CORNIERE - Absent (pouvoir D COIRIER)	Dominique GIRAULT - Absent (pouvoir M LYONNET)	Catherine VERET - Absente (pouvoir F CHARTIER LOMAN)
Daniel COIRIER	Dany CHAPLET	Didier CORNILLET
Sylvie MARCILLY	Didier MARZIN	Chrystèle ALLEAU - Absente (pouvoir S LECOQ)
Stéphanie HERROU	Sébastien LECOQ	Sébastien PELTIER - Absent (pouvoir P FAGOT)
Sandrine GARNIER	Madeleine KIM TOURNEUR	Adrien KRISMER - Absent (pouvoir D POURGINE)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur Philippe FAGOT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Le quorum qui s'établit à 14 présents est atteint avec 21 élus présents. Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

19h08 Arrivée de Madame Sandrine Garnier.

Le Conseil Municipal a :

01 – Désigné les délégués titulaires et des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

01 - Désignation des délégués titulaires et des suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

Madame le Maire rappelle que la réunion du conseil municipal est spécialement consacrée à l'élection des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Elle donne lecture des dispositions du Code électoral applicables aux communes de 1 000 habitants et plus.

Après dépôt des listes de candidats et constitution du bureau électoral conformément aux dispositions légales et réglementaires, il est procédé au scrutin.

À l'issue des opérations de vote et du dépouillement, les résultats suivants sont proclamés :

Résultats du scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Liste en présence : Liste « CHARTIER LOMAN » : 27 voix

En application des règles de représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sont proclamés élus :

Délégués titulaires

CHARTIER LOMAN	Florence	F	titulaire
FAGOT	Philippe	M	titulaire
MICHAUD	Annick	F	titulaire
POURSINE	Dimitri	M	titulaire
ROGE	Catherine	F	titulaire
BERTHET	Stéphane	M	titulaire
AMBERT	Dominique	F	titulaire
SIMONIN	Eric	M	titulaire
BRIDIER	Danielle	F	titulaire
ROBERT	Roger	M	titulaire
HERROU	Stéphanie	F	titulaire
COIRIER	Daniel	M	titulaire
GALY-RAMOUNOT	Annick	F	titulaire
MARZIN	Didier	M	titulaire
LYONNET	Marcelle	F	titulaire

Suppléants

LECOQ	Sébastien	M	suppléant
VERET	Catherine	F	suppléante
KRISMER	Adrien	M	suppléant
CHAPLET	Dany	F	suppléante
CORNIERE	Patrice	M	suppléant

Le Conseil municipal prend acte des résultats de l'élection tels qu'ils figurent au procès-verbal établi conformément aux dispositions du Code électoral.

SÉANCE LEVÉE À 19H18

CHARTIER LOMAN Florence Le maire de Fouras	FAGOT Philippe Le secrétaire de séance
	